

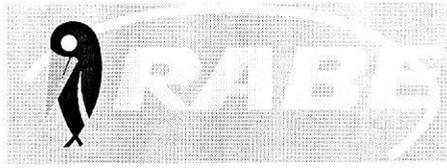


Référence. 9900.01.23FR01

## **Notice d'instruction Sous-soleuses portées**

***Digger HA***





## Déclaration CE de conformité pour les machines

(Directive 89/392/CEE, Annexe II, Chapitre A)

Nous

***RABE Agrarsysteme GmbH+Co.KG***

---

Am Rabewerk, D-49152 Bad Essen

---

déclarons ci-après que

Sous-soleuse *DIGGER HA*

---

est conforme aux dispositions de la Directive „Machines“

Directive 89/392/CEE  
modifiée 93/44/CEE et 93/68/CEE, Annexe I

---

Pour la mise en œuvre appropriée des exigences énoncées dans les directives européennes en matière de sécurité et de santé, la ou les normes et/ou la ou les spécifications techniques suivantes ont été utilisées:

EN 292-1 et EN 292-2

---

Bad Essen

07.07.2004

Wilhelm von Allwörden  
Direction

Friedrich Gerdom,  
Directeur de bureau d'études

(français)



## *Notice d'instruction*

---

### *Digger HA*

Avant de mettre en service la herse rotative, lisez attentivement les présentes instructions de service ainsi que les consignes de sécurité (« Pour votre sécurité ») et respectez-les.

Le personnel travaillant sur la machine devra être qualifié et avoir reçu les instructions adéquates pour l'utilisation, la maintenance et les règles de sécurité. Il devra également être informé des dangers. Transmettez également toutes les consignes de sécurité aux autres utilisateurs éventuels.

Respectez les consignes de prévention des accidents en vigueur, ainsi que toutes les règles généralement reconnues concernant la sécurité technique, la médecine du travail et la circulation sur la voie publique.

Tenez compte des « signaux d'avertissement » !

Les remarques figurant dans la présente notice et portant ce signe et le pictogramme sur l'outil avertissent d'un danger !  
(voir Annexe « Explication des pictogrammes »)



#### **Perte de la garantie**

La herse rotative est exclusivement conçue pour le travail agricole habituel.

Toute autre utilisation sera considérée comme non conforme et le constructeur ne saurait être tenu responsable des dommages en résultant.

Le respect des conditions de service, de maintenance et d'entretien prescrites par le fabricant fait également partie intégrante de l'utilisation conforme. p. ex. la limite des kW/ch ainsi que l'utilisation exclusive de pièces de rechange d'origine.

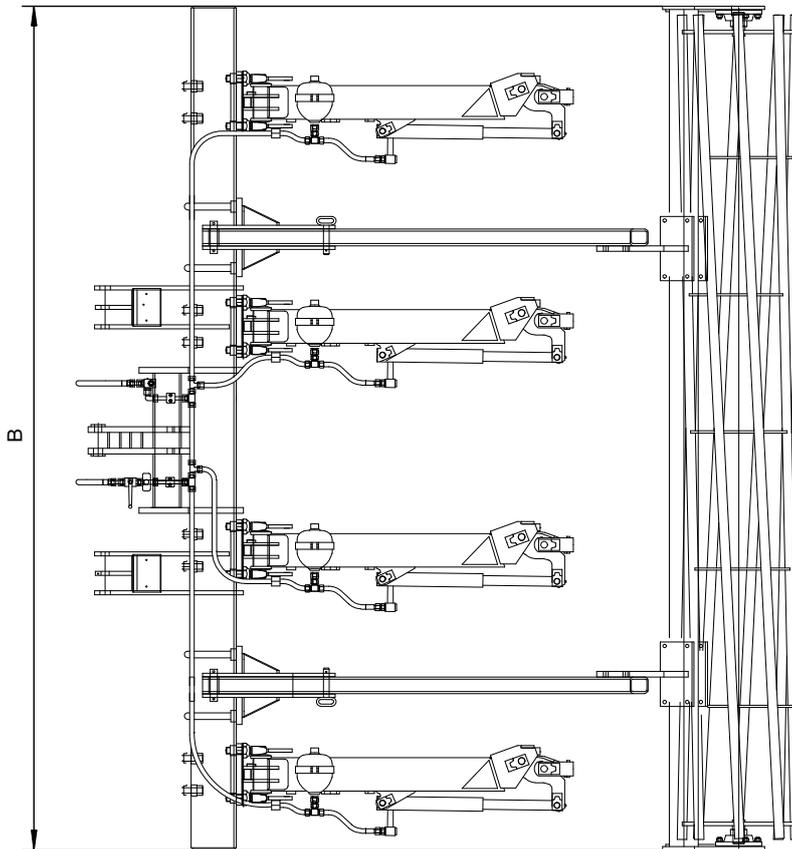
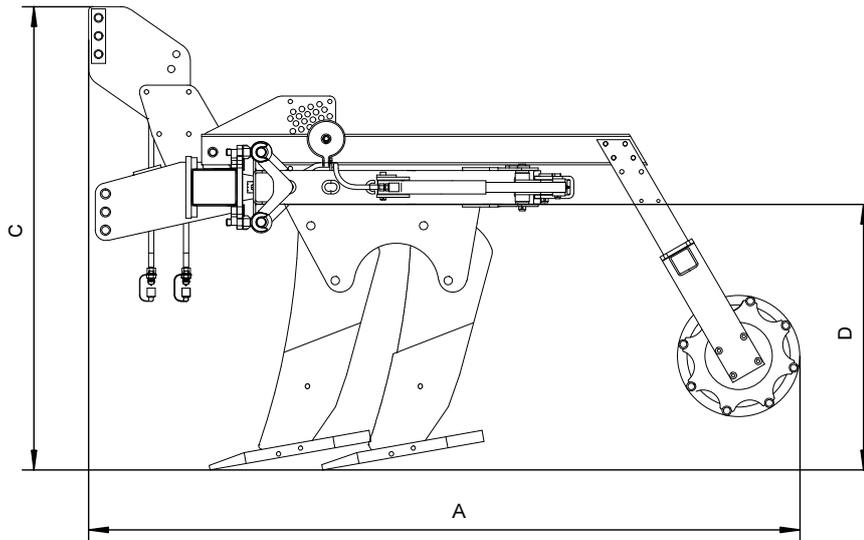
L'utilisation d'accessoires ou de pièces d'autres marques (pièces d'usure et pièces de rechange), qui n'auraient pas été autorisés par RABE Agrarsysteme GmbH+Co.KG annulera toute garantie.

Toute réparation ou modification effectuée sur l'outil par l'utilisateur de sa propre autorité dégage le constructeur de toute responsabilité pour les dommages en résultant.

Les éventuelles réclamations constatées à la livraison (dégâts de transport, intégralité de la livraison) devront être immédiatement signalées par écrit.

Les droits à la garantie ainsi que les conditions à respecter pour la garantie et l'exclusion de garantie figurent dans nos Conditions générales de livraison.

## CARACTÉRISTIQUES DE LA MACHINE



Digger HA								
Modèle de base	Nombre de ciseaux	Profondeur de travail approx.	Poids en kg (env.)	Pour des tracteurs jusqu'à kW/PS	Longueurs en mm ( env.)			
					A	B	C	D
Digger HA 3	3/6	200-450 mm	905	110/150	2500	3000	1500	900
Digger HA 4	4/8		1110	130/180				

Les équipements additionnels peuvent entraîner un poids supplémentaire supérieur à 380 kg.

## Consignes de sécurité



Aucune personne ne doit se trouver entre le tracteur et l'outil au moment de l'attelage ou du dételage, ni se placer entre le tracteur et le décompacteur pendant l'actionnement de la commande extérieure du système hydraulique !

Risque de blessure !

Le poste de travail de l'opérateur est sur le siège de conducteur du tracteur, c'est de là que la machine sera commandée. A l'attelage ou au dételage, placer le relevage du tracteur sur « contrôle de position » !

Avant chaque mise en route, veiller au respect des consignes d'utilisation et de sécurité du tracteur et du décompacteur.



Veiller à une sécurité de manœuvre suffisante ; installer des poids en conséquence sur le tracteur !

La zone de la tringlerie d'attelage trois-points et des parties latérales repliables, ainsi que la tringlerie du rouleau porté présentent des endroits propices à l'écrasement et au cisaillement et sont donc dangereuses !

Danger émanant du rouleau cross-kill tournant à vide après arrêt, lorsque l'outil a été relevé en grande vitesse. Défense de s'approcher avant l'arrêt complet des rouleaux ! Avant de manœuvrer ou de démarrer un outil (repliage/dépliage), veiller à ce que personne ne se trouve à proximité ! Il est interdit de monter et de se faire transporter sur l'outil ou de se tenir dans la zone dangereuse !

Pendant le transport, verrouiller les appareils de commande hydraulique du tracteur pour empêcher toute manœuvre involontaire !

Avant de quitter le tracteur, descendre l'outil, couper le moteur et retirer la clé de contact !

N'effectuer des réglages ou des opérations de maintenance que lorsque l'outil est abaissé ! Avant la première utilisation et après une immobilisation prolongée, vérifier le bon serrage de l'ensemble des vis et des boulons, le graissage de tous les paliers (ainsi que l'étanchéité du système hydraulique et la pression de gonflage des pneus) ! La pression de service du système hydraulique ne doit pas dépasser 200 bars !

- Niveau de puissance acoustique < 70 dB(A)

- Longueur maximum de l'attelage (tracteur + outil) 12 m

- Largeur 2,55 m, maximum 3 m

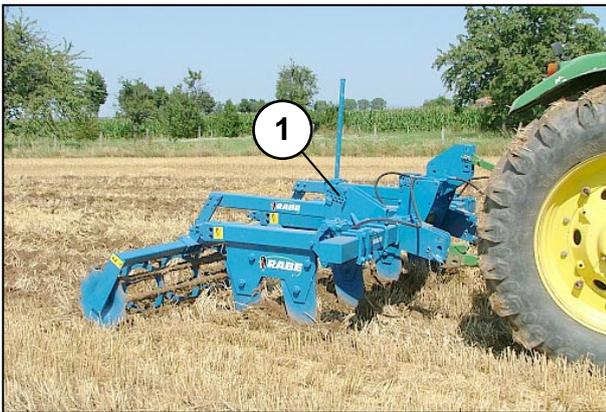
- Hauteur maximum 4 m

- Poids total maximum de l'attelage : 16 t dont 20% sur le pont avant.





4.1



4.2

### Attelage/dételage

Veiller à ce que les dimensions d'attelage soient identiques (catégorie II ou III).

Régler les deux bras inférieurs à la même hauteur.

Atteler en premier lieu les bras inférieurs à l'outil. Accrocher ensuite le bras supérieur. Puis relever la béquille (4.1/1).

Bien assurer le dispositif d'attelage (attelage trois points).

Le dételage s'effectue en ordre inverse. (Baisser la béquille (4.1/1) et fixer, dégager le bras supérieur, desserrer les bras inférieurs).

Avant de procéder à l'attelage, mettre le système hydraulique de réglage sur «réglage de positionnement». Ne pas se situer entre le tracteur et l'outil lors de l'attelage ni en cas d'utilisation de la commande hydraulique extérieure. Risque de blessure!

### Réglage de la profondeur de travail

Le choix de la longueur du bras supérieur se fait de telle manière à ce que la position de travail de l'outil soit horizontale.

Pour le maintien de la profondeur, la sous-soleuse peut fonctionner en réglage de traction ou de positionnement.

Ajuster la profondeur de travail «au moyen» du rouleau à barres – insérer dans les plaques perforées (4.2/1).

### Vitesse de travail

La vitesse de translation ne doit pas excéder 4,5 km/h.

### Largeur de travail, position des dents

Les dents peuvent être déplacées sur le châssis, latéralement et en continu.

Veiller dans ce cas à ce que la répartition de l'ensemble des dents soit symétrique.

### Attention!

**Après le positionnement des dents, vérifier s'il reste un espace libre suffisant après avoir actionné le décompacteur.**

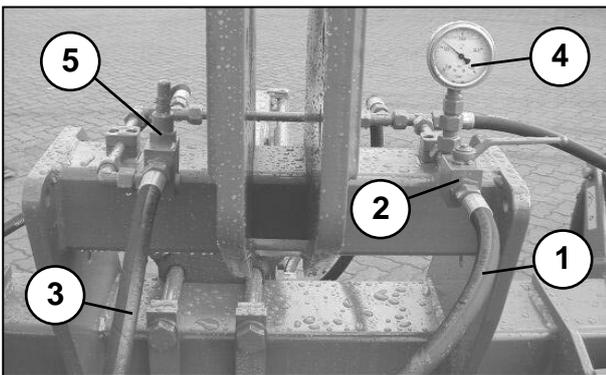
## Décompacteur hydraulique „HydroAvant“

Le décompacteur «HydroAvant» protège les dents d'une surcharge.

Le décompacteur est pré-réglé en usine sur 100 bar.

La pression peut être adaptée aux différentes conditions de terrain par exemple si les ciseaux s'enfoncent plus facilement ou si la contre-pression est insuffisante dans des sols lourds.

Le conduit de retour (5.1/3) (capuchon de couleur jaune) doit toujours être raccordé au tracteur pendant le travail. Le conduit de pression (5.1/1) (capuchon de couleur rouge) ne sert qu'à la correction de pression du système.



5.1

### Ajustage de la pression du système

- Raccorder le conduit de pression (5.1/1) à la commande du tracteur à effet simple.



Ouvrir le robinet d'arrêt (5.1/2).

Ajuster la pression du système souhaitée au moyen de la commande du tracteur tout en observant la valeur affichée sur le manomètre (5.1/4). La pression maximale ajustée ne doit pas dépasser 160 bar dans le système au repos.

- Si la pression du système est plus élevée, l'huile s'échappe par le conduit de retour (5.1/3) et le limiteur de pression. Fermer le robinet d'arrêt (5.1/2).
- Éliminer la pression du conduit de pression du côté du tracteur et le débrancher du tracteur.

### Pression de service du tracteur 200 bar max.

Une correction de la pression du système s'avère nécessaire après le déclenchement simultané de plusieurs dents à un niveau de pression élevée. L'huile écoulee qui est

retournée vers le tracteur au moyen du limiteur de pression à réglage fixe (5.1/5) et du conduit de retour (5.1/3), doit être rechargée.

**Attention!**

Des travaux de montage sur le décompacteur hydraulique ne peuvent être exécutés que par du personnel dûment formé.

- Le montage ne peut s'effectuer qu'avec un système hydraulique hors pression (cf. réglage de la pression du système).
- La charrue profonde doit être déposée sur des supports de montage avant la décompression du système.
- La charrue profonde ne peut reposer à nouveau sur les dents que lorsque la pression du système a été réglée.

**Maintenance**

Lors de travaux sur l'outil, arrêter le moteur et retirer la clé de contact!

Ne pas travailler sur un outil levé!

Prévenir la descente inattendue d'un outil levé à l'aide de supports supplémentaires.

Avant d'effectuer des travaux sur le dispositif hydraulique, baisser l'outil et mettre le dispositif hors pression!

Le montage de pneumatiques laisse supposer de bonnes connaissances en la matière, n'utiliser que des outils de montage appropriés! Éliminer l'antigel et l'huile conformément à la réglementation!

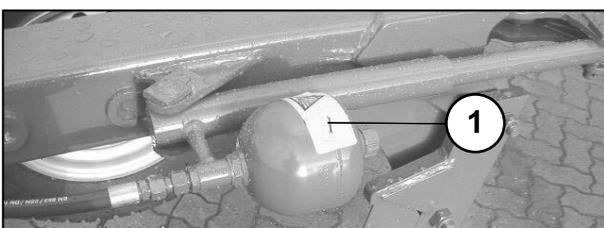
Resserrer toutes les vis après les premières huit heures de fonctionnement et par la suite, en vérifier régulièrement le serrage.

Lubrifier tous les roulements régulièrement; à l'aide d'un graisseur; les roulements de roue tous les ans – retirer l'enjoliveur. Vérifier les roulements de roue, changer éventuellement = roulements à rouleaux coniques. Les tuyaux sont soumis à une usure naturelle, la durée d'utilisation ne devrait pas

**Autres dangers**

Domaine à risque	Avertissement
stationnement de l'outil complet	mode d'emploi: attelage et dételage
raccordement de l'outil complet	mode d'emploi: consignes de sécurité
HA: décompacteur	mode d'emploi: décompacteur hydraulique

Des modifications par intervention mécanique sont interdites sur le réservoir hydraulique (6.1/1) ainsi que des opérations de soudage ou de toute autre nature. Toute intervention sur le circuit hydraulique nécessite au préalable la décompression complète du liquide. Seul du personnel ayant une formation suffisante est habilité à réaliser les opérations de maintenance, d'entretien et/ou de retrait de pièces.



6.1

## Attention / Transport



Mettre l'outil en position de transport. Contrôler son aptitude au transport. Il est interdit de se faire transporter sur l'outil et de se tenir dans la zone dangereuse. Adapter la vitesse de transport à l'état des chemins et des routes. Attention dans les virages : les outils portés se déportent ! Respecter les règles du Code de la route. Conformément au Code de la route, l'utilisateur est responsable de l'aptitude à la mise en circulation sur la voie publique de l'ensemble attelé, tracteur et outil. Les outils portés ne devront pas entraîner un dépassement des charges autorisées sur les essieux, ni un dépassement du poids total en charge autorisé ou de la capacité de charge des pneus (qui dépend de la vitesse et de la pression de gonflage). La charge de l'essieu avant devra être d'au moins 20 % du poids à vide du véhicule pour assurer une manœuvre sûre.

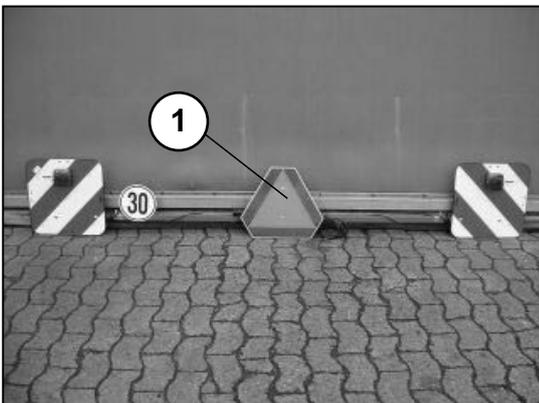
La largeur de transport maximum admise est de 3 m.



Une autorisation exceptionnelle devra être obtenue pour les outils dépassant les largeurs admises. En attelage frontal, la distance entre l'extrémité avant du décompacteur et le milieu du volant du tracteur ne devra pas excéder 3,5 m. Si cette distance est dépassée, l'exploitant devra prendre des mesures adéquates pour pallier la réduction du champ de vision à la sortie de la ferme, aux croisements et aux embranchements des routes. Cela pourra, par exemple, être réalisé par une personne accompagnante, donnant des indications au conducteur pour une conduite en toute sécurité. Aucune pièce ne devra dépasser du pourtour des outils et mettre ainsi la circulation en danger plus que nécessaire. Si le dépassement de certaines pièces ne peut être évité, on devra les recouvrir et les équiper de signalisations. Des dispositifs de sécurité seront également nécessaires pour la signalisation du gabarit extérieur des outils ainsi qu'à l'arrière : p. ex. panneaux de signalisation rayés rouge et blanc 423 x 423 mm. Les dispositifs d'éclairage seront indispensables si les appareils portés cachent les lumières du tracteur ou lorsque les conditions de visibilité l'imposent : par exemple à l'avant et à l'arrière, lorsque l'outil porté dépasse latéralement de plus de 40 cm le système d'éclairage du tracteur ou lorsque vers l'arrière, la distance entre les feux arrière du tracteur et l'extrémité de l'outil est supérieure à 1 mètre.

Si une paire de phares supplémentaires est nécessaire en attelage frontal (dans ce cas, seule une paire de phares peut être allumée), une autorisation spéciale sera nécessaire.

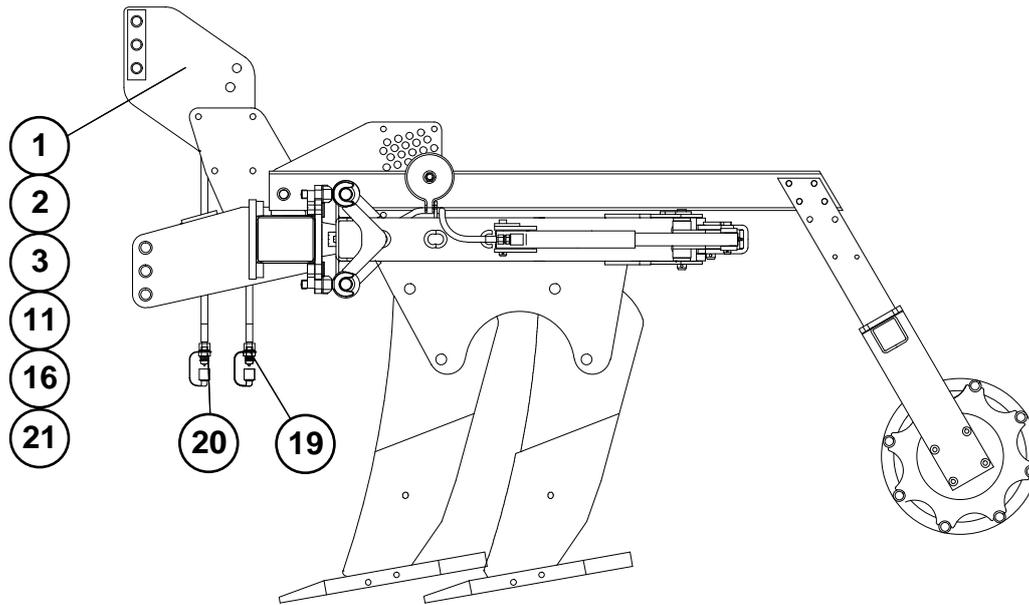
Un dispositif d'éclairage (avec panneaux de signalisation) peut être commandé auprès de RABE, même pour un post-équipement.



7.1

Pour le transport sur la voie publique en Pologne, installer le triangle de signalisation **(30/1)** au centre de la machine.

# Disposition des pictogrammes sur l'outil



Explication : voir pictogrammes suivants!

